

JOURNAL

DE LA VILLE

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 50 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

ANGLETERRE. — *Londres, 29 novembre.*

Les nouvelles de La Haye continuent à être défavorables. On attendait depuis long-tems la réponse à une dépêche que le roi de Hollande avait envoyée à Saint-Petersbourg; elle est enfin arrivée, et elle assure le roi de Hollande de la protection de la Russie. C'est ce qui a déterminé Guillaume à faire un nouvel emprunt; et, comme la nation hollandaise est déterminée à ne pas accepter les 24 articles, il y a tout lieu de croire que cet emprunt sera facilement et promptement levé.

— Il est arrivé ce matin, aux affaires étrangères, une dépêche de sir Robert Adair, qui parle de l'opiniâtreté du roi de Hollande à se soumettre à la décision de la conférence; cependant notre envoyé laisse entrevoir l'espérance que le roi Guillaume cédera provisoirement. Ce souverain a pris acte, par sa résistance aux yeux de la nation, que sa volonté, son indépendance, ont été violées, de manière que lorsque l'occasion se présentera il revendiquera ses droits. L'ambassadeur fait aussi entendre que ce qui raffermir le roi Guillaume dans son opiniâtreté, c'est la froideur qui existe entre la France et la Russie.

On prétend que la conférence va s'occuper de trois affaires importantes: 1° de la Hollande; 2° d'un roi pour la Grèce; 3° des affaires du Portugal.

Une lettre du maire de Newcastle annonce qu'on a constaté un cas du choléra asiatique dans cette ville, située dans les environs de Sunderland.

FRANCE. — *Paris, 1^{er} décembre.*

Le gouvernement a fait présenter à la chambre des députés un projet de loi pour la perception de trois douzièmes provisoires de l'année 1832. Le ministère a demandé l'ouverture d'un crédit de 360 millions.

Ce projet a excité les murmures de la chambre; en cela il y a bien quelque raison.

D'abord, un crédit de 360 millions pour trois mois suppose un budget de dépense pour l'année de 1,440 millions: quelle amélioration et quelle espérance pour les contribuables!

Un journal publie le résultat du travail de la commission de la liste civile. C'est une question plus vivace qu'on ne pense, et qui tient à la popularité royale; 17 millions 800 mille fr., c'est une somme immense pour la liste civile, au moment où le société éprouve autant de besoins.

La bourse a été fort agitée par un grand mouvement de hausse; la nouvelle du désarmement a été encore exploitée par la spéculation. Nous avons souvent dit notre avis sur la situation de l'Europe. Elle veut la paix; elle ne peut la guerre; et pourtant le désarmement est pour elle un fait sinon impossible, au moins très-difficile.

La position est délicate. Les grands armemens épuisent l'Europe; le désarmement l'expose à un danger. La conférence a voulu sortir de cet embarras; la diplomatie à Paris le désire également. Nous souhaitons que les difficultés s'aplanissent, car les peuples en ont besoin.

— L'ordre de désarmer nos places fortes est général. Nous apprenons à la fois qu'il commence à s'opérer dans les places du Nord, de l'Est et du Midi.

Lyon, 28 novembre.

Notre ville est toujours sous la domination des ouvriers; ils tiennent l'autorité, et continuent d'être maîtres de la mairie et de la préfecture. Aussi le préfet et le maire ne doivent-ils être considérés, depuis la retraite du général et de la garnison, que comme des otages qu'ils ont entre les mains, qui devront répondre de la vie des présidents de section et des chefs de la révolte. Un ouvrier matelassier, nommé Buisson, tient l'état-major et commande la place; un garçon boucher, de St-George, commande à l'arsenal, et seize présidents de section occupent la mairie. C'est là que se traitent les affaires relatives à la fabrication, aux secours à accorder aux ouvriers nécessiteux, à la révision du tarif, et généralement les griefs que les ouvriers en soie prétendent avoir contre les né-

gocians. On comprendra que dans cette position les journaux de Lyon ne sont pas dans une situation qui leur permette de faire toute leur pensée sur les causes qui ont amené la malheureuse catastrophe du 21 novembre, ni sur les moyens de réprimer et d'empêcher de si graves désordres. Les journaux, comme les autres citoyens de la cité, absoudront hautement la conduite des ouvriers en soie dans ces deux journées, tandis qu'ils la condamneront tout bas. Il n'y a donc que les lettres particulières qui pourront éclairer avec quelque impartialité cette question. Et plus tard, lorsque la garnison et le général seront rentrés dans la ville avec des forces imposantes, il ne sera plus tems de dire la vérité, l'opinion sera formée, et il ne sera plus possible de revenir sur les premières impressions. Quoi qu'il en soit, la saine partie de la population, et celle qui n'est point partie intéressée dans cette affaire, s'accordent à blâmer la conduite de M. Bouvier Dumolart; ce magistrat a cherché à s'entourer de la popularité des basses classes aux dépens de la tranquillité de la cité; les actes de son administration et chacune de ses proclamations portent le cachet d'une condescendance qui par degrés nous a amenés à l'anarchie. Tout le mal a découlé de l'assemblée du 25 octobre, celle où fut établi le tarif, sous l'influence des émeutes. 6 à 7,000 ouvriers entouraient Phôtel de la préfecture, dans lequel les délégués des ouvriers et des fabricans s'occupaient de la discussion du tarif. Le reproche que l'on adresse au préfet est grave sans doute, mais justement mérité, et il n'est pas une notabilité commerciale dans Lyon qui ne soit d'accord sur ce point. Aussi enhardis par le succès des ouvriers en soie, d'autres ouvriers, la corporation des chapeliers, a été sur le point de former une émeute, et de demander l'établissement d'un tarif. Quoi qu'il en soit, dans le moment où nous écrivons, la ville est calme, et la circulation est bien rétablie dans toutes les parties de la ville, quoique l'autorité soit sans force, et pour ainsi dire méconnue.

Le lieutenant-général comte Roguet est toujours au camp de Rillieux, à 4 kilomètres au-dessous de Lyon, sur la route de la Bresse, où il agira d'après des ordres supérieurs. Il a sous son commandement les 49^e, 35^e, 13^e, 40^e, 66^e et 24^e de ligne, le 12^e de dragons et un escadron d'artillerie, venu de Grenoble avec 4 batteries. Il attend d'autres forces.

Dans tous les départemens limitrophes de celui du Rhône, les gardes nationales sont sous les armes, et la police ne laisse pas passer sans passe ports en règle. C'est une bonne mesure pour déconcerter les menées des agens du gouvernement déchu.

Ce matin une proclamation du préfet a annoncé la prochaine arrivée du duc d'Orléans et de S. Exc. le maréchal duc de Dalmatie, mais leur entrée n'a point eu lieu et n'aura pas même lieu demain. J'arrive du quartier-général que j'ai quitté à quatre heures de l'après-midi, et le prince n'y était pas encore arrivé. Il s'est arrêté à Trevoux. Le général Roguet s'est rendu auprès de lui, dès son arrivée, à deux heures après minuit, et il y est resté jusqu'au lendemain à une heure de l'après-midi.

Demain mardi, à onze heures du matin, le prince se rendra au camp de Rillieux, et y passera en revue toutes les troupes du cantonnement. On ne dit encore rien du jour qu'elles feront leur rentrée dans Lyon. Il est probable que ce ne sera pas encore. Le maréchal se propose de déployer des forces imp. On a donné l'ordre de mettre en marche plusieurs régimens de la garnison de Strasbourg. Il est certain que plus de 100,000 hommes de troupes régulières sont dans ce moment en marche sur le département du Rhône.

Les canuts (c'est ainsi qu'on appelle à Lyon les ouvriers en soie) annonçaient hautement dimanche leur intention d'aller à la rencontre des troupes, musique en tête, pour les recevoir, disaient-ils, en amis. Le maréchal, qui a une autre portée que M. Bouvier Dumolart notre préfet, ne le souffrira pas, et il aura raison. Le ministre de la guerre, a compris toute la gravité de notre position, il faut que force demeure à la loi et que l'émeute soit étouffée!

P. S. Les troubles de Rive-de-Gier n'ont pas eu de suites; la

sagesse de l'administration y a bientôt mis un terme. Aussi les dégradations faites au chemin de fer n'ont-elles été que de peu d'importance. Tout est rentré dans l'ordre le lendemain ; il a suffi au maire et aux administrateurs du chemin de fer de donner l'assurance aux mutins qu'ils seraient toujours employés de préférence pour les travaux de la compagnie.

(Correspondance particulière du Temps.)

HOLLANDE. — La Haye, 28 novembre.

On écrit de Dordrecht :

« On s'occupe journellement ici à embarquer une grande quantité d'affûts destinés pour le Helder, Hellevestluis et la Brielle ; on suppose que ces affûts doivent servir à mettre ces places dans un état formidable de défense. »

— On apprend que les bâtimens stationnés dans l'Escaut descendent lentement la rivière, afin de pouvoir entrer à tems à Flessingue au moment des gros tems et de la débâcle. Le vaisseau de ligne le *Zeeuw* se trouve déjà de ce côté-ci du fort de Bath ; les canonnières qui garderont momentanément leurs positions devront, en cas de débâcle, aller chercher un abri dans les environs de Berg-op-Zoom.

— Depuis quelques jours les eaux du Rhin se sont tellement accrues près de Cologne, que la rivière s'est tout-à-coup élevée de 5 pieds 2 pouces jusqu'à 20 pieds. Plusieurs malheurs ont été la suite de cette crue subite. A Bonn, un moulin placé sur la rive du fleuve a été entraîné. A Remmagen, Welmich et Boppard, plusieurs personnes ont perdu la vie. Comme il est tombé une grande quantité de neige dans le Haut-Rhin, on s'attend à de plus grands malheurs encore.

— On lit dans une lettre particulière de Bruxelles reçue à Aix-la-Chapelle, que le gouvernement belge va probablement bientôt sommer les Belges qui se trouvent encore au service de Hollande de retourner en Belgique, dans un tems déterminé, faute de quoi ils perdront leur droit de citoyen belge. (*Journal de La Haye.*)

BELGIQUE. — Bruxelles, 3 décembre.

Notre marine ne compte que quatre brigantins. S'il n'y en avait pas davantage dans les autres administrations les impôts seraient moins lourds.

— M. Rogier, à propos de sa circulaire, est venu repousser à la chambre un impertinent parallèle avec Robespierre. Comment prendre nos parvenus pour des sans-culottes, puisque la révolution leur en a donné. (*Iynx*)

Du 4. — M. Le Hon part ce soir pour retourner à son poste à Paris. Il n'y a plus de question ministérielle à l'ordre du jour de la chambre des représentans.

GRAND-DUCHÉ. — Luxembourg, 7 décembre.

Le 2 de ce mois, M. d'Huart, l'un des représentans de la Belgique, a appelé l'intérêt de la chambre et la commisération du ministre de la guerre sur le sort déplorable de quatre Luxembourgeois qui ont quitté la ville et leurs familles pour servir dans l'armée belge. Son discours a été reproduit par le *Courrier* ; il faut en lire les derniers paragraphes pour se convaincre que M. d'Huart est dans l'ignorance la plus absolue et la plus impardonnable sur la position politique de la ville et de la forteresse de Luxembourg, et sur les pouvoirs des chefs militaires sur lesquels pèse la responsabilité inhérente à la conservation et à la sûreté de la place. M. d'Huart exige l'exécution de la clause du traité de Londres relative à la sécurité des individus quelles qu'aient été leurs opinions et leurs conduite politique, comme si ce traité non encore accepté par le roi grand-duc, non encore ratifié par les puissances du nord, devait dès à présent être la règle invariable des devoirs des chefs militaires à Luxembourg. Que peut ici l'intervention du ministre des relations étrangères de la Belgique ? Rien, puisque le traité n'existe pas tant que les souverains ne l'ont pas approuvé ; rien encore, quand même cette approbation serait donnée, tant que le roi grand-duc n'y aura pas souscrit à son tour. Que M. d'Huart modère donc son impatience. Mais aussi, honte éternelle à un gouvernement qui, après avoir attiré des Luxembourgeois par des promesses fallacieuses et par la perspective d'un brillant avenir, après avoir reçu leurs sermens et leurs services, les abandonne en proie à la misère et aux plus pressans besoins ! Sous ce rapport, l'indignation de M. d'Huart sera partagée par tout homme qui a l'ame bien placée.

— Le 6 de ce mois, environ deux cents hommes du 40^e régiment en garnison à Luxembourg sont partis pour leurs foyers après avoir accompli leur tems de service.

— La fameuse proposition de M. Nothomb, tendant à ce que le gouvernement belge accorde des traitemens d'attente aux fonctionnaires et employés des pays détachés de la Belgique par le

traité du 15, a été ajournée par la chambre des représentans comme prématurée, attendu que le traité n'est pas encore ratifié.

— On a mis en circulation, dans des rouleaux, des pièces de dix centimes de France grossièrement coulées en plomb. De la main à la main, un enfant ne les accepterait pas et s'apercevrait, à l'instant, du mauvais aloi de cette monnaie. Un particulier de cette ville a reçu des rouleaux qui renfermaient jusqu'à trois de ces pièces.

— On écrit de Mondercange (grand-duché) : « La fête de nos voisins de Pontpierre et Bergem a été troublée par un incident que des discussions de politique avaient amené de longue main. Le bourgmestre actuel de Mondercange et deux ecclésiastiques, renouvelant le combat des Lopythes, à la fin du repas de fête, ont terminé, par la voie des armes, une dispute en l'honneur de Léopold I^{er}, roi des Belges. Le premier est rentré au milieu de ses administrés avec des contusions et des vêtemens déchirés. Ce n'est au fond que ce qu'on appelle vulgairement une partie de toupet ; mais la morale est au bout, c'est-à-dire que la population, témoin des scandaleuses dissensions qui divisent le trône et l'autel, prend fait et cause pour ou contre et perd, en définitive, tout sentiment d'égards et de respect pour ses chefs. Il ne peut pas en être autrement sous le régime où nous végétons. Nous n'avons point de gouvernement, et l'état paisible du pays, malgré l'absence de toute administration, prouve de reste que l'insurrection chez nous n'aurait jamais levé si haut la tête, si ces messieurs avaient pu tirer leurs épingles du jeu sans brouiller les cartes. »

— MM. Printz, Résibois et Rossignon ont été reçus par le roi des Belges, en députation de la part de la ville d'Arlon. Ils ont demandé que le siège du gouvernement provincial reste dans leur ville. Mais le roi leur a répondu que la solution de cette requête dépendait de l'exécution des 24 articles.

— Le général Drouot, si célèbre par ses talens militaires et sa fidélité à l'empereur, vient de mourir à Nancy.

— Il y a pour le gouvernement français deux manières d'en finir avec les troubles de Lyon :

1^o Capituler avec les ouvriers, c'est-à-dire, reconnaître que ce qui est fort, est légal ; accorder à vingt mille rebelles ce qu'on n'accorderait pas à dix individus ; déclarer en un mot qu'on a raison toutes les fois qu'on fait peur ;

2^o Prendre la ville et faire tomber vingt mille têtes.

Dans le premier cas le roi Philippe se suicide : il donne au programme de l'hôtel-de-ville des développemens que Lafayette lui-même n'aurait pas espérés.

Dans le second cas, c'est faire voguer sur une mer de sang la barque fragile de la royauté nouvelle ; or, il n'y a pas de port pour qui navigue la-dessus.

Que les chefs de l'Europe saisissent donc cette occasion unique de replacer la société sur sa base véritable. Ceux qui ne veulent pas le règne des prolétaires, les supplient d'avoir enfin des yeux pour voir, et des mains pour agir. (*Messenger de Gand.*)

— On nous communique une lettre de commerce d'Elberfeld, 28 novembre, dans laquelle on mande que dès le premier janvier 1832, un changement de tarif aura lieu dans les douanes de Prusse, d'après lequel les droits d'entrée sur les cotons filés seront élevés d'un écu de Prusse par quintal. C'est un acheminement vers les traités de commerce avec la Prusse dont nous bercent nos gouvernans. (*Industrie.*)

— On mande de Varsovie, le 23 novembre, que le comte Krasinski, adjudant-général, arrivé récemment en cette capitale, fera une tournée dans tout le royaume pour s'informer personnellement des dégâts que les habitans ont soufferts par les événemens de la guerre. Les lignes de douanes et les relations commerciales qui avaient été interrompues, seront sous peu rétablies. Pendant les troubles, peu de mariages avaient été conclus, tandis que maintenant ils sont très-fréquens.

— Le *Journal de La Haye* contient l'article suivant :

« On annonce que le midi de la France, qui n'a nullement participé aux glorieuses journées, et qui a toujours conservé des opinions fort différentes de celles du nord, veut former un royaume distinct, et demande la séparation. Ce vœu ne peut qu'être bien accueilli par la conférence, et en particulier par M. de Talleyrand, qui a si bien prouvé à ses collègues que toute demande en séparation devait être écoutée.

» Le peuple du midi de la France, royaliste en grande majorité, n'en est pas moins le peuple, et n'en a pas moins le droit d'exercer sa souveraineté. Il peut donc élire Henri V lorsqu'il le jugera à propos ; la conférence, en vertu de ses nouveaux principes, consacra le droit d'insurrection, la séparation demandée, l'élection d'un roi quelconque et la souveraineté du peuple ; car la conférence, qui a approuvé toutes ces choses en Belgique, est composée de gens sensés qui ne voudront pas se mettre en contradiction avec eux-mêmes.

» On dit que le royaume du midi de la France avec la royauté de Henri V, qu'un congrès se propose d'y nommer, sera déclaré indépendant, et que sa neutralité sera garantie par les cinq puissances.

» On dit que le roi Louis-Philippe sera invité à n'y envoyer aucune armée, la conférence ayant consacré le grand principe de non-intervention.

» On dit que des conditions équitables de séparation seront fixées à Londres pour terminer les différends qui pourraient s'élever entre la France du nord et la France du midi.

» On dit que 300 protocoles environ fixeront d'une manière irrévocable (en se réservant le droit de révocation) toutes les questions litigieuses. La conférence se déclarera tribunal souverain si on la nomme arbitre, comme elle se contenterait d'être arbitre, si on l'avait constituée tribunal souverain. Ceci tient à la logique de la conférence.

» Si Louis-Philippe se refuse à reconnaître le nouvel état, on signera avec Henri V un traité de paix et d'amitié; et une flotte sera chargée de bloquer les ports de France et d'empêcher, s'il se peut, les Parisiens de manger des huîtres pendant huit jours.

» Des ambassadeurs seront accrédités immédiatement auprès de Henri V et du nouveau gouvernement français n° 2.

» Et comme les principes de la conférence sont immuables et éternels, la même indépendance est promise à toute province, à tout département où il plaira au peuple de se révolter.

» Chaque département en révolte pourra fonder un état séparé, neutre, garanti par les puissances. Une royauté nouvelle s'établira, si l'on veut, dans chaque sous-préfecture. La conférence s'engage d'avance à envoyer des ambassadeurs auprès de chaque peuple indépendant, et à expédier des flottes contre quiconque se permettrait de trouver cela mauvais.

» Tels sont les bruits qui courent, et cela ne nous étonne pas. Il en doit même être ainsi, à moins que la conférence, qui, des principes de 1815, a passé si lestement à ceux des glorieuses journées, ne change encore d'avis, et ne ressuscite en faveur du roi-citoyen Louis-Philippe la France telle qu'elle existe d'après les traités de 1815.

» On sait que les traités de 1815 n'ont pas seulement la propriété élastique de s'étendre ou de se rétrécir à volonté; mais que sous les doigts des diplomates ils ont encore la vertu d'exister ou de ne pas exister, de se montrer ou de disparaître, à mesure qu'on souffle dessus. C'est ainsi qu'ils ont paru pour l'Autriche et la Russie, et disparu pour les Pays-Bas, selon les caprices de la conférence.

» On dit encore que Henri V va choisir pour son ambassadeur à Londres M. de Talleyrand. Ce gentilhomme ayant représenté à l'étranger tous les gouvernements français depuis quarante ans, il serait douloureux pour sa vieillesse de voir éclore le seul gouvernement qu'il n'aurait pas eu l'avantage de représenter. On dit même que S. Exc. tient déjà en poche ses lettres pour 15 gouvernements futurs.

» Les principes posés par la conférence ont été jusqu'à présent si clairs et si justes, que la France a droit d'en recueillir les conséquences. Le tour de l'Europe viendra plus tard. Patience!

— L'article suivant est traduit de la *Gazette universelle*:

« Des voyageurs qui ont long-tems séjourné en Belgique représentent la situation de ce pays sous les couleurs les plus sombres. Maintenant que le vertige révolutionnaire est passé, les Belges s'aperçoivent de la faute impardonnable qu'ils ont commise, en se détachant violemment de la Hollande, dont la réunion avec la Belgique était une source inépuisable de prospérité pour ce dernier pays. A l'exception des fabriques d'armes, qui en ce moment occupent, quoique pour peu de tems, les populations de Liège et d'autres endroits, toutes les autres branches d'industrie chaument entièrement. Tous les produits du pays se vendent à vil prix, tandis que les marchandises étrangères ne trouvent aucun débit. Ce qui démontre d'une manière frappante le triste état où est réduit le commerce en Belgique, il suffit de citer celui de charbons, produit avec lequel, avant la séparation, les Belges fournissaient exclusivement la Hollande à des prix élevés. Mais depuis que ce pays tire de nouveau son chauffage d'Angleterre et d'autres contrées, le prix des charbons a tellement baissé en Belgique, qu'à peine ont-ils encore le tiers de la valeur d'autrefois et qu'on les vend actuellement à 7 kreutzer (14 cents) le quintal. M. Cokerill qui, sous le gouvernement hollandais, occupait dans ses nombreuses usines jusqu'à 2,200 ouvriers, a été forcé de les réduire à environ 170, et même ce petit nombre ne travaille en grande partie que pour l'étranger avec lequel, au reste, le commerce belge, par suite des communications interrompues par eau avec le Rhin, diminue encore tous les jours davantage et déperit entièrement. Les colonies hollandaises, qui sont si riches et qui comptent cinq millions d'habitans, sont également fermées aux ma-

nufactures belges. En ce moment on est généralement convaincu en Belgique, que la situation actuelle est incompatible avec les intérêts matériels du pays, et que sa durée changera bientôt la grande prospérité dont on jouissait, dans une profonde misère et pourrait obliger ses habitans à faire une réforme entière dans les relations de la vie, réforme que des gens plus avisés ont déjà effectuée, et qui fait sentir encore plus vivement aux classes industrielles les malheurs du tems.

Ce qui rend la situation de la Belgique encore plus déplorable, c'est que ses intérêts intellectuels, au lieu de lui procurer un développement pour la perte de son bien-être, sont lésés au plus haut degré. En effet, une des demandes les plus importantes que faisait la Belgique au gouvernement hollandais, était la liberté et le perfectionnement de l'instruction qui, sans doute, exerce la plus grande influence sur la culture d'un peuple. Au lieu de donner plus d'extension à cette liberté, le parti fanatique a, depuis la révolution, profité de son influence prédominante pour exclure tout enseignement suspect de libéralisme, des établissemens d'instruction primaire et supérieure qui ne sont nullement remplacés par d'autres, de manière qu'aujourd'hui, à défaut d'écoles, le peuple des basses classes ne reçoit presque aucune instruction, et doit bientôt tomber dans la plus crasse ignorance, qui entraîne toujours à sa suite la superstition. Ce qui démontre clairement les progrès que font en effet la superstition et le fanatisme en Belgique, c'est l'annonce récemment insérée dans un journal de Liège, par laquelle un des principaux habitans de cette ville invite ses concitoyens à aller en pèlerinage vers une image miraculeuse qui lui appartient, pour la supplier d'exterminer le roi hérétique des Pays-Bas dans la guerre qui se prépare.

La réunion à la France pourrait tirer la Belgique de la triste situation dans laquelle elle est plongée; mais la volonté déclarée des puissances alliées de vouloir conserver la paix, a découragé en Belgique les plus zélés partisans des Français. Dans cet état de choses, il est naturel que la majorité des Belges portent avec avidité leurs regards vers la Hollande, contre laquelle les partis fanatique et républicain seuls, qui se sont tant compromis par la dernière révolution, nourrissent encore des sentimens d'inimitié. Dans notre siècle, les intérêts matériels ont trop de force intensive pour que son activité puisse être comprimée, voilà pourquoi on doit s'attendre à ce que la triste situation de la Belgique comme celle de la France, ne sera pas de longue durée. Même en Allemagne, où l'on ne ressent que fort peu les suites désastreuses de la révolution de juillet, on commence à la maudire. Puisse la misère qui est venue fondre sur la France et la Belgique, nous servir d'exemple et être pour nous un motif de plus, de ne jamais abandonner le sentier de la modération et de la justice, sans lesquelles on ne saurait songer à avancer la liberté et la civilisation. Dans son numéro du 18 mai 1820, le *Constitutionnel* (autorité non suspecte pour le parti libéral) compare l'activité de l'opposition dans un état gouverné constitutionnellement, au mouvement modéré qu'un vent léger produit jusque dans la profondeur des eaux, et qui la préserve de la corruption. Une pareille opposition est même entièrement dans l'intérêt des gouvernements, parce qu'elle retient la vie politique dans de justes bornes, et empêche l'esprit d'opposition de dégénérer en anarchie.

Extrait du protocole de la 38^e séance de la diète de la confédération germanique, du 10 novembre 1831.

ABUS DE LA PRESSE.

M. le président. Le ministre président impérial et royal est chargé, par sa cour, de faire les propositions suivantes:

1. Tous les membres de la confédération germanique s'étant engagés solennellement les uns envers les autres à exercer une stricte vigilance sur les journaux, les écrits périodiques et les brochures qui paraissent dans leurs états respectifs, et à faire en sorte que cette inspection soit dirigée de manière que toutes plaintes et explications désagréables soient prévenues autant que possible, cependant les abus de la presse politique périodique ayant augmenté dans ces derniers tems de la manière la plus déplorable, la diète rappellera au souvenir de tous les gouvernements faisant partie de la confédération cet engagement réciproque, lequel reste en vigueur jusqu'à ce qu'une loi définitive de la presse ait été arrêtée, et elle priera ces gouvernements de prendre les mesures et d'employer les moyens les plus convenables pour que la surveillance, dans laquelle sont placés les journaux, soit exercée dans leurs états sous le sens et d'après le but des résolutions existantes de la diète.

2. La diète étant autorisée à supprimer les écrits rentrant sous la disposition principale de la loi de la presse du 20 septembre 1819, dès qu'ils viennent à sa connaissance, et quel que soit l'état allemand dans lequel ils ont paru, lorsque, d'après le jugement d'une commission nommée par la diète, ils offensent la dignité de la

confédération ou mettent en danger le maintien de la paix et de la tranquillité en Allemagne, ou bien la sûreté d'un des états membres de la confédération, et la commission n'étant plus complète, depuis la perte d'un de ses membres, la haute diète complètera cette commission par l'élection d'usage.

Toutes les légations ayant déclaré adhérer à cette proposition, il a été procédé à l'élection du membre de la commission, et le choix est tombé sur M. le ministre de Danemark pour Holstein et Lauenbourg.

Résolution.

1. Tous les états de la confédération germanique ayant pris les uns envers les autres l'engagement solennel de procéder avec vigilance et avec soin dans leur inspection sur les journaux, les écrits périodiques et les brochures qui paraissent sur leur territoire, et de maintenir cette inspection de manière à prévenir toutes plaintes et explications désagréables entre les différens états; cependant, dans ces derniers tems, les abus de la presse périodique ayant augmenté de la manière la plus déplorable, la diète, en rappelant au souvenir de tous les gouvernemens de la confédération cet engagement réciproque, qui reste en vigueur jusqu'à ce qu'une loi définitive de la presse ait été arrêtée, les prie de prendre les mesures et d'employer les moyens les plus convenables pour que l'inspection des journaux qui paraissent dans leurs états ait lieu dans l'esprit et selon le but des résolutions existantes de la diète.

2. La commission de la diète établie en vertu de la loi de la presse du 20 septembre 1819 est complétée par le choix tombé sur M. le ministre de Danemarck à la diète, pour Holstein et Lauenbourg.

Extrait du 39^e protocole de la séance de la diète du 19 novembre 1831, concernant la prohibition du journal imprimé à Strasbourg sous le titre de l'Allemagne constitutionnelle.

Resolution.

L'envoi et la distribution du journal *l'Allemagne constitutionnelle*, paraissant à Strasbourg, chez G. Silberman, sont interdits dans tous les états faisant partie de la confédération germanique; les gouvernemens sont invités à porter la présente résolution à la connaissance du public, à prendre toutes dispositions nécessaires pour en assurer l'exécution, et à en faire part le plus tôt possible à la haute diète.

Hossense, le 1^{er} décembre 1831.

Au Rédacteur du Journal de Luxembourg.

Comme nous sommes presque aux faubourgs de la ville de Neuf-Château, et qu'elle a bien mérité de la patrie, nous avons l'espoir de participer aux bienfaits que la glorieuse révolution lui a procurés.

Il y a quelques jours que l'on parlait de la translation du tribunal de cette ville à St-Hubert. Cette nouvelle fit beaucoup de sensation; on tint conseil sur la question de savoir si l'on devait ériger la ville en un vaste monastère ou bien si elle pouvait exister comme ville de commerce. Après bien des discussions, l'un dit: Notre situation topographique et la fertilité de notre sol nous permettent « de nous livrer au commerce, avec avantage. Nous four- » nissons nos céréales à nos frères du Luxembourg hollandais, et » les chapeaux et les souliers confectionnés ici obtiendront des dé- » bouchés avantageux. » Un autre ajoute: « Il faut nous faire » Bénédictins. » Un troisième répond: « Il faut nous faire Recol- » lets; comme la mendicité est permise, nous ferons de bonnes » affaires. » On délibère, on nomme d'abord des quêteurs et en- suite deux receveurs chargés, comme députés, de faire le voyage de Bruxelles pour demander le maintien du tribunal. Les quêteurs se mettent en marche; ils ne ressemblaient cependant pas à des mendiens, car ceux-ci n'ont point le talent d'insister avec des manières aussi déliées. Le produit de leurs démarches était destiné à indemniser les députés de leurs frais de voyage, et devait s'élever à une somme de mille francs; mais MM. les députés, animés d'un zèle patriotique et n'oubliant pas leurs intérêts personnels, se sont contentés d'une somme de huit cent cinquante francs; sachant qu'il y a à Bruxelles des lombards et des frippiers, et qu'au moyen de 1 fl. 50 c. ils se procureront des culottes et des bas de soie, ils ont entrepris le voyage.

Le lendemain les habitans se demandait: « Avons-nous bien » fait d'envoyer une députation? Oui, répondit l'un, c'est l'usage » actuel. Mais, répond un autre, comme elle est envoyée au nom

» de la ville de Neuf-Château, n'interprétera-t-on pas cette dé- » marche comme tendant à un intérêt local, et nos députés n'ou- » blieront-ils pas nos affaires en s'occupant des leurs? C'est une » chose qu'on ne doit pas supposer, répondirent plusieurs indi- » vidus, ils sont dignes de notre confiance; quand M. le procu- » reur royal aurait foulé son serment aux pieds, il n'a pas moins » juré d'être fidèle à S. M. le roi des Belges, et il a conservé sa » place; donc, il doit des actions de grâce. Quant au second, il » n'a pas plus d'intérêt de demeurer ici qu'ailleurs; par conséquent » nous avons fait un heureux choix. Mais enfin, ajoute-t-on, n'a- » vous-nous pas nos représentans à Bruxelles? ne connaissent-ils » pas les localités? n'aurait-on pas mieux fait de s'entendre avec » les villes et les communes intéressées? »

Ces réflexions paraissent justes; car dans un tems où tous les intérêts particuliers venaient se réunir pour faire le bien général, on a vu non seulement les maires, mais encore les notables des villes et des communes rurales de l'arrondissement se former, comme en un seul corps, pour soutenir, à l'unanimité, les intérêts com- muns, et cette réunion a produit les plus heureux résultats.

En effet, S. E. le gouverneur-général du Bas- et Moyen-Rhin ayant prononcé, le 12 septembre 1814, la réunion du tribunal de l'arrondissement de Neuf-Château à celui de St-Hubert, on s'est contenté d'adresser une requête à MM. les administrateurs généraux et membres composant la régence du Bas- et Moyen-Rhin, à Francfort. Dans cette pièce on s'est attaché à démontrer, d'une manière plausible, tous les inconvéniens qui naîtraient d'un tel changement; on a fait voir qu'environ 75,000 habitans éprouve- raient une perte considérable, tandis que 15,000 individus com- posant l'arrondissement de St-Hubert, ne pourraient en retirer un avantage réel; que c'est un grand bienfait de la législation de rap- procher la justice des justiciables; que Neuf-Château est au centre; que la translation du tribunal de ce dernier lieu, obligerait les ma- gistrats qui y siègent, d'abandonner leurs maisons, leurs familles, et leurs intérêts les plus chers, pour avantager la commune de St-Hubert, etc. etc. Au moyen de cette requête, qui ne coûtait pas 850 fr., et qui, dans l'intérêt des habitans, valait bien un re- pas diplomatique, Neuf-Château a conservé son tribunal.

Le bataillon de la garde civique de Neuf-Château paraît dans le deuil; on dit que les officiers (excepté ceux qui se sont fait rem- placer) pleurent sans cesse. Quoi?... une révolution perdue et que personne n'a retrouvée. Consolerez-vous, messieurs, vous avez ce que vous avez désiré. N'êtes-vous pas sous le gouvernement du roi des Belges? On a beau leur dire que la situation où ils se trou- vent présente l'aspect le plus agréable et le plus avantageux; ils paraissent si accablés sous le poids de la somme immense du bon- heur qui leur est promis, qu'ils sont insensibles aux faveurs de la prospérité future. N'est-ce pas une chose bien extraordinaire que de voir ces messieurs qui portent des épaulettes et qui ne sont pas encore content. Enfin, c'est en vain qu'on veut leur faire croire qu'ils sont heureux et que les puissances ont garanti leur existence politique; lieutenans, capitaines, major, lieutenant-colonel, tout donne sa démission. Rien n'offre un contraste aussi extraordinaire que ces hommes qui paraissaient être de grands stratèges, même des Achilles, et qui tout à coup se trouvent métamorphosés en jolies petites Madelaines en blouses.

Depuis que le froid se fait sentir, c'est le thermomètre qui di- rige les manœuvres. S'il augmente, on ne va pas à l'exercice. (Voilà un commandant facile à nourrir et à payer; il serait bien avantageux d'en avoir beaucoup de semblables) On voit à la mé- nagerie de Bruxelles une hydre qui effraie tout le monde. Il sem- ble qu'on ait voulu lui couper quelques têtes; mais, à la manière des polypes, au lieu d'une il en renait plusieurs autres. (On la nomme budget). Nos gardes civiques en auraient-ils peur, ou bien est-ce le froid qui leur donne tant de frayeur pour les voyages du nord?

Agréez, etc.

X.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

REZ-DE-CHAUSSEE avec BOULANGERIE à LOUER, rue de Chimay, n° 470.

In der Buch-, Kunst- u. Handlung von F. M. Scheld, Großstraße, N° 124, werden die Taschenbücher für 1832 zum Lesen verabreicht; jedes mittels 10 Sous auf 3 Laae, Beschmutzte, Verdorbene oder Verfümmelte fallen den betreffenden Personen anheim.
Die Alpenrosen, Cornelia, Liebe u. Freundschaft, Venus, Iope u. Urania sind sogleich zu haben; die übrigen werden nachfolgend.